



Faire valoir mon droit à des dommages intérêts

Par **quebec37**, le **27/02/2008 à 15:16**

Je suis aller au tribunal contrat mon ex pour violences conjugales. Il a été condamné à me verser des dommages intérêts mais je n'ai reçu aucun papier du tribunal. rnComment puis-je faire valoir chez un Huissier le fait que mon ex doit me verser des indemnités ?rnDois-je écrire au tribunal pour avoir un document ?rnMerci pour votre aidernN

Par **citoyenalpha**, le **28/02/2008 à 01:30**

Vous n'avez pas reçu le jugement?rnrnVous pouvez en demander une copie au greffe du tribunal.rnrnSans ce document l'huissier ne peut forcer votre ex (et tant mieux) à payer.rnrnRestant à votre disposition

Par **quebec37**, le **28/02/2008 à 20:57**

Merci pour votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **29/02/2008 à 00:05**

Avec plaisirrnrnRestant à votre disposition